



DÉCISION MUNICIPALE
N° 2024 – 20
En date du 23 février 2024

Objet : Location des salles communales Age d'Or et Blanche Montel – Fixation des tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les décisions n° 2021-021 et 2021-022 fixant les tarifs de location des deux salles,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de mise à disposition des deux salles communales : l'Age d'Or, rue de la Paix et Blanche Montel, Place de l'Europe à Luzarches.

Le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer, à compter du 1^{er} mars 2024, les tarifs de location des salles Age d'Or et Blanche Montel comme suit :

Salle de l'Age d'or		particuliers ou entreprises		Associations	
		luzarchois	non luzarchois	luzarchois	non luzarchois
Du Lundi au vendredi	Journée de 9h30 à 18h ou soirée de 19h à 9h30 le lendemain	200€	400€	100€	200€
	Journée complète 24h De 10h à 10h	300€	600€	150€	600€
Week-end Samedi 10h au lundi matin 10h (le mardi si lundi est férié)		400€	800€	200€	800€
Cautions					
Cautions « dégradations »		600€	600€		
Cautions « propreté »		150€	150€		

Salle Blanche Montel		Particuliers ou Entreprises		Associations	
		Luzarchois	non Luzarchois	Luzarchois	non Luzarchois
Format Salle complète	Du lundi au samedi Journée de 9h30 à 18h ou Soirée de 19h à 9h30 le lendemain	500 €	745 €	250 €	745 €
	Du lundi au vendredi Journée complète 24h 9h30 à 9h30	800 €	1 250 €	400 €	1 250 €
	Week-end Samedi 9h30 au lundi 9h30	1 000 €	1 500 €	500 €	1 500 €
Format Demi-salle	Du lundi au samedi Journée de 9h30 à 18h ou Soirée de 19h à 9h30 le lendemain	300 €	425 €	100 €	425 €
	Du lundi au vendredi Journée complète 24h 9h30 à 9h30 le lendemain	600 €	850 €	200 €	850 €
	Week-end Samedi 9h30 au lundi 9h30	800 €	1 100 €	300 €	1 100 €
Options payantes					
Installation des gradins		250€	250€	250€	250€
Coffret électrique extérieur 12KVA		100€	100€	100€	100€
Cautions					
Caution dégradations"		1 000€	1 000€		
Caution "propreté"		250€	250€		

Article 2 : Précise que les recettes sont encaissées par la régie de recettes « RR Affaires générales » instituée auprès de l'accueil de la Mairie de Luzarches.



Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX

Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 04 mars 2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 05 mars 2024